



Rapport Annuel

2018



LE SMIRGEOMES :

des actions au quotidien

pour aller plus loin !

Soucieux du devenir des déchets, le SMIRGEOMES est partenaire des Éco Organismes suivants :



Préambule

Ce rapport a pour objet de présenter les différents éléments techniques et financiers du SMIRGEOMES pour l'année 2018.

Il permet de connaître les évolutions des tonnages collectés et la qualité des services proposés aux habitants.

Il présente, également, un bilan financier de son fonctionnement avec une analyse des coûts par habitant, des dépenses et des recettes.

Ce document est une base de travail pour le syndicat qui lui permet d'envisager les orientations futures afin d'élaborer les étapes de la démarche de réduction des déchets engagée de longue date.

Ce rapport est également disponible sur www.smirgeomes.fr
et au siège du syndicat
11 rue Henri Maubert, 72120 Saint-Calais - tél : 02 43 35 86 05

Sommaire

Préambule

Présentation du SMIRGEOMES

I – La collecte des déchets ménagers

1. La collecte en porte-à-porte (PAP)
 - Collecte des Ordures Ménagères résiduelles (OMr)
 - Collectes sélectives (sacs jaunes et bleus)
2. La collecte sélective en Point d'Apport Volontaire (PAV)
3. Un réseau de 13 déchèteries
 - Fréquentations
 - Tonnages
4. Récapitulatif des tonnages collectés

II – Le site du Ganotin : transfert des déchets et suivi ISDND

III – Les modes de traitement :

1. Le traitement des OMr
2. Le traitement des collectes sélectives
3. L'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND)
4. Les filières spécifiques : le traitement des déchets des déchèteries
5. Récapitulatif Traitement et Valorisation

IV – Les outils incitatifs du projet environnemental

1. Des actions de prévention
2. Des modes de facturation majoritairement incitatifs
3. Un suivi des réclamations : un indicateur de la démarche

V – Les indicateurs financiers

1. L'évolution de la participation des collectivités adhérentes
2. L'évolution des dépenses d'exploitation
3. L'évolution des dépenses de fonctionnement
4. L'évolution des recettes de fonctionnement
5. L'évolution du coût moyen par habitant

VI – Conclusion

Annexe 1

Des compétences pour un service public de gestion des déchets

Le **SMIRGEOMES** (*Syndicat Mixte de Réalisation et de Gestion pour l'Élimination des Ordures Ménagères du Secteur Est de la Sarthe*) est un Etablissement Public.

Le SMIRGEOMES exerce depuis 1981 sa mission de **Service Public** de Gestion des déchets des ménages et des professionnels lorsque leurs déchets sont assimilables par leur nature à des déchets ménagers.

(Articles L.2224-13 et L.2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales)

- **La collecte** : Ordures Ménagères résiduelles (OMr), emballages, papiers, verres et déchèteries.
- **Le traitement** : tri, valorisation matière ou énergétique et élimination des résiduels.
- Depuis janvier 2013 : **La compétence traitement est également exercée pour les 49 Communes du SICTOM de Montoire sur le Loir - La Chartre sur le Loir.**
- **4 Communautés de Communes (CC) Sarthoises et 1 du Loir et Cher** pour 2 communes (Sargé et Mondoubleau) ont transféré leurs compétences Collecte et Traitement des déchets ménagers et assimilés" au syndicat. Elles conservent la compétence de la facturation.

Pour la collecte :

83 358 habitants*

85 communes **

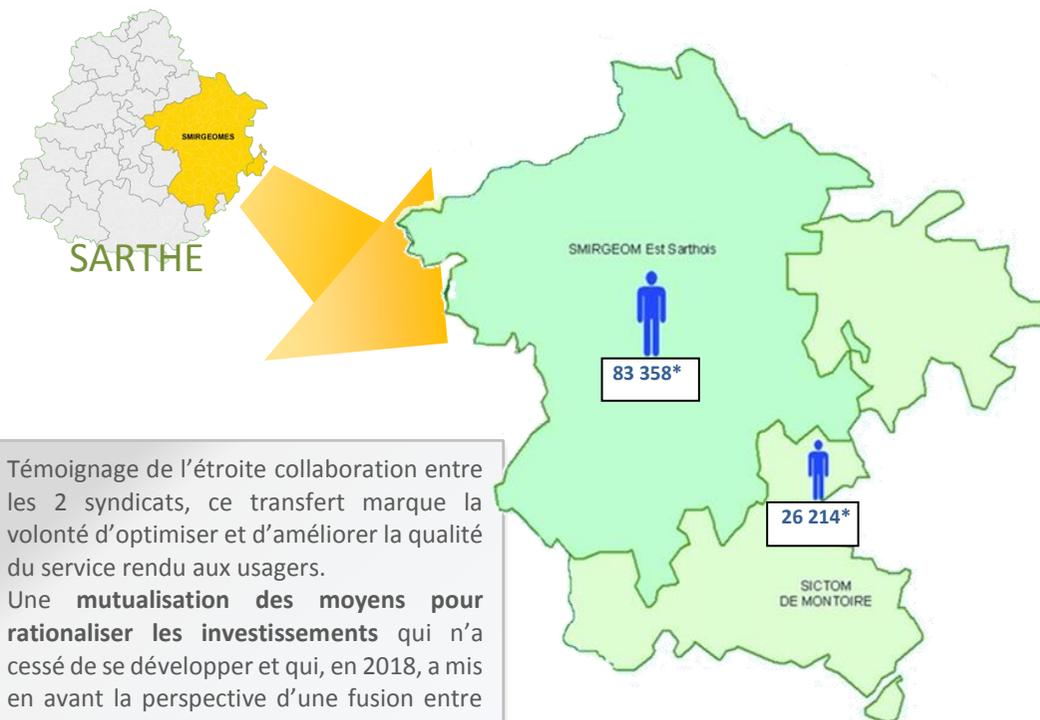
5 Communautés de Communes

¼ du département de la Sarthe

Pour le traitement :

109 572 habitants (83 358 + 26 214)

85 communes + 49 communes du SICTOM Montoire-La Chartre



Témoignage de l'étroite collaboration entre les 2 syndicats, ce transfert marque la volonté d'optimiser et d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers. Une mutualisation des moyens pour rationaliser les investissements qui n'a cessé de se développer et qui, en 2018, a mis en avant la perspective d'une fusion entre les 2 structures. (Cf. Page 5). La délibération du SICTOM du 5/12/2018 pour transférer sa dernière compétence est annonciatrice de la réalisation de ce projet.



Total habitants : 109 572

**Données INSEE 2016 (Population totale légale)*

Des objectifs pour un projet environnemental

Prévenir et réduire la production de déchets

- ▶ Répondre aux orientations issues du Grenelle de l'environnement confirmées dans la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte
- ▶ Favoriser la valorisation des déchets et le réemploi
- ▶ Maîtriser les coûts

***Les communes par CC et fusion de communes - Annexe 1*

Le fonctionnement du syndicat

Le **Conseil Syndical** vote par délibérations le budget et décide de la mise en place des projets.
 Il est composé de 88 **délégués**, issus des conseils communautaires + 11 du SICTOM.
 Cet organe élit un **Président**, des vice-présidents et 23 membres qui forment le **Bureau Syndical**, responsable de la gestion de la structure.
 Des **commissions** composées d'élus des différentes collectivités, réfléchissent sur les grandes orientations du syndicat.

- Suite au nouveau schéma territorial (élections du 8 mars 2017) :**
- ▶ **Michel ODEAU**, président
 - ▶ **Michel FROGER**, vice-président, chargé de la collecte
 - ▶ **Prosper VADE**, vice-président, chargé des Déchèteries
 - ▶ **Patrick GREMILLON**, vice-président, chargé du Ganotin
 - ▶ **Sylvie CHARTIER**, vice-présidente, chargée de la Prévention et de la Communication
 - ▶ **Odile HUPENOIRE**, vice-présidente, chargée de la Mutualisation

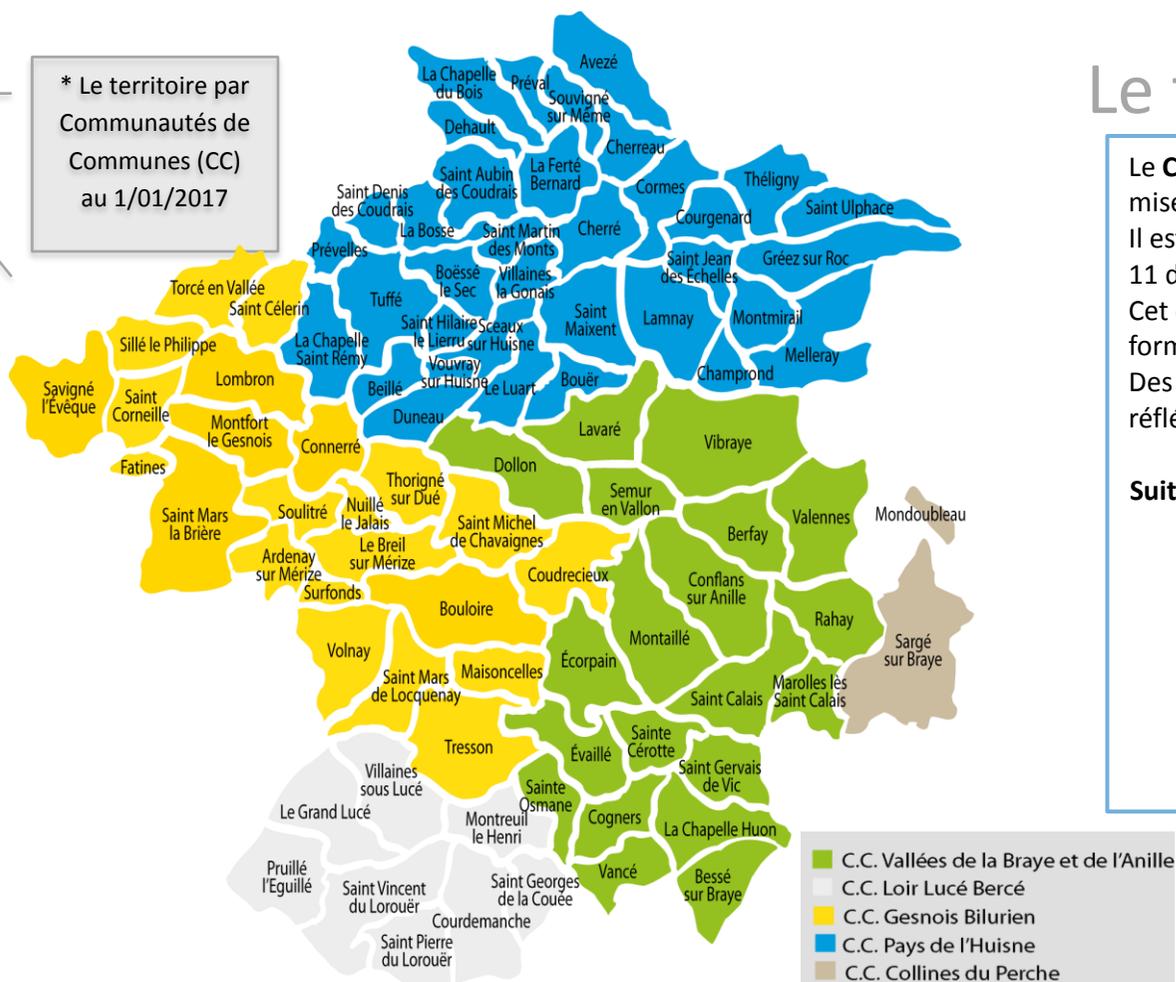
Effectif du SMIRGEOMES au 31 décembre 2018 : 30 agents

- 14 agents au siège de St Calais dont le poste de direction fusionné
- 13 agents sur les déchèteries
- 3 agents de maintenance

👉 27,36 équivalents temps pleins.

* La carte ne tient pas compte des communes ayant fusionné
 - Info disponible en annexe 1
 **OMr : Ordures Ménagères résiduelles
 ***PàP : Porte à porte
 ****ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

* Le territoire par Communautés de Communes (CC) au 1/01/2017



■ C.C. Vallées de la Braye et de l'Anille
 ■ C.C. Loir Lucé Bercé
 ■ C.C. Gesnois Bilurien
 ■ C.C. Pays de l'Huisne
 ■ C.C. Collines du Perche

Des moyens à disposition des habitants

- Une offre de services diversifiée, respectueuse de l'environnement qui développe des filières spécifiques de collecte pour limiter l'enfouissement des déchets ultimes.**
- ▶ La collecte en porte à porte des OMr** tous les 15 jours (PàP***).
 - ▶ La collecte sélective en porte à porte pour les emballages tous les 15 jours (PàP).
 - ▶ La collecte en Point d'Apport Volontaire (PAV) pour le verre et le papier.
 - ▶ Un réseau de 13 déchèteries.
 - ▶ Le Ganotin : ISNSD**** et transfert des collectes.
 - ▶ La Redevance Incitative (RI) sur 51 communes.
 - ▶ Des actions de prévention et de réduction des déchets.

I. La collecte des déchets ménagers :

Pour les particuliers, les collectivités et les professionnels (sous conditions).

Règlement de collecte du 3 oct. 2013.

- **Collectes en porte à porte (PàP) :** Collectes simultanée tous les 15 jours
 - Les Ordures Ménagères résiduelles (OMr)
 - Le sélectif (emballages sur tout le territoire et papier pour la Ferté-Bernard)
- **Collectes en points d'apport volontaire :**
 - 512 Containers (PAV) : collecte du sélectif (emballages, papiers et verres)
 - 13 déchèteries gérées en régie par le syndicat

La Collecte des OMr* tous les 15 jours

L'arrêté Inter préfectoral de la Sarthe et du Loir et Cher du 17/09/2015 (n° DIRCOL 2015-0155) a permis le démarrage de la collecte en C0,5* le 4/01/2016 pour 2 ans sur l'ensemble du SMIRGEOMES (hors La Ferté Bernard). Cette dérogation de collecte a été renouvelée pour 6 ans le 15/12/2017.

Dans le cadre de ces modalités de collecte, le syndicat poursuit les mesures suivantes :

- **Conteneurisation de la collecte des OMr :** un gage d'hygiène
- **Rationalisation et optimisation des circuits de collecte** si nécessaire.
- **Maintien de collectes en C1* et en C2*** pour les producteurs dont la pratique d'utilisation du service et le volume de déchets fermentescibles a démontré la nécessité d'une collecte à une fréquence renforcée. (Cantines, hôpitaux ...)
- **Maintien du maillage du territoire en Points d'Apports Volontaires (PAV)**
- **Développement de filières en déchèteries qui favorisent le recyclage et le réemploi**
- **Suivi des réclamations**

Des mesures pour garantir salubrité publique et efficience du service public

Les fournitures de collecte

Fin 2018, nous comptons **40 200** adresses de production.

Le SMIRGEOMES met à disposition de chaque foyer des contenants nécessaires à la collecte :

- **Bacs OMr*** : 6 modèles de 80 à 660 L, pucés pour le comptage des levées, **41 103 bacs OMr actifs fin 2018**. Livraisons et maintenance sont assurées en interne.
- **Sacs jaunes** : **75 360 rouleaux** (20 sacs par rouleau)
- **Sacs bleus** pour la Ferté Bernard : **4 000 rouleaux** (20 sacs par rouleau)
- **Cartes d'accès en déchèterie** (éditées en 2018) : **2 901**

*C0,5 = Collecte tous les 15 jours

*C1 = Collecte hebdomadaire : Gros Producteurs (GP)

*C2 = Collecte bi-hebdomadaire : Très Gros Producteurs (TGP) = type cantines, maisons de retraite.

*OMr : Ordures Ménagères résiduelles

I.1 Collecte en porte-à-porte (PàP) :

Ramassage assuré par la société COVED (marché public 2015-2020 +1 +1)

I.1.1 Collecte des Ordures Ménagères résiduelles (OMr)

Les OMr sont les Ordures Ménagères résiduelles, des déchets non-recyclables et non-toxiques.

Tonnage OMr 2017 : 9 865
Tonnage OMr 2018 : 9 903
118,8 Kg/hab/an - SMIRGEOMES.
190,90 Kg/hab/an – Région des Pays de la Loire *



I.1.2. Collectes sélectives (sacs jaunes et bleus)

→ Uniquement les emballages en métal, plastique et cartonnettes = **sac jaune**

Collectes tous les 15 jours en même temps que le Bac OMr

→ Papiers de lecture et d'écriture (La Ferté-Bernard) = **sac bleu**

Tonnage 2017 : 3 235
Tonnage 2018 : 3 265



Tonnage 2017 : 123
Tonnage 2018 : 129



I.2 Collecte sélective en Point d'Apport Volontaire (PAV) :

Vidage assuré par la société COVED (marché public 2015-2020 +1+1)

214 espaces de tri à disposition des habitants = **512** containers répartis sur le territoire (209 + 184 + 19).

Emballages en verre

209

Tonnage 2017 : 3 453
Tonnage 2018 : 3 530



Papiers

184

Tonnage 2017 : 1663
Tonnage 2018 : 1492



Emballages en plastique, métal, cartonnettes

Uniquement en déchèteries

19

Tonnage 2017 : 45
Tonnage 2018 : 45



I.3 Un réseau de 13 déchèteries :



Apport des déchets recyclables ou encombrants non collectés en PàP* ou en containers (PAV**).

→ Accessible aux professionnels sous certaines conditions :
facturation au volume.

I.3.1 Fréquentations

	2017	2018	Evolution
La Ferté Bernard	60 377	56 071	- 7,68 %
Thorigné sur Dué	37 931	40 003	+ 5,46 %
Savigné L'Evêque	35 258	35 056	- 0,57 %
St Mars La Brière	16 845	19 821	+ 17,67 %
Le Grand Lucé	16 513	17 040	+ 3,19 %
Vibraye	17 889	16 419	- 8,95 %
Montaillé	14 318	13 725	- 4,32 %
Besse Sur Braye	12 172	11 755	- 3,54 %
Maisoncelles	10 340	10 371	+ 0,30 %
Mondoubleau	11 270	11 496	+ 2,01 %
Lombron	12 096	9 587	- 26,17 %
Tuffé	10 638	8 574	- 24,07 %
Montmirail	6 237	5 647	- 10,44 %
TOTAL	261 884	255 565	- 2,47 %



Localisation des déchèteries

*PàP : Porte à porte

**PAV : Point d'Apport Volontaire

I.3.2 Tonnages

En incitant au geste de tri et en développant les filières spécifiques, le **SMIRGEOMES** souhaite limiter les pollutions et les coûts.

	2017	2018	Evolution 2017/2018
Bois	1 985	2 093	+5,2%
Métaux	1 130	1 050	-7,6%
Végétaux	8 413	8 647	+2,7%
Gravats	3 870	3 399	-13,9%
Cartons	854	857	+0,35%
Plastiques	153	67	-128,4%
Mobilier	1 179	1 570	+24,9%
Pneumatiques	18	43	+58,1%
* D.E.E.E	626	601	-4,2%
**D.D.S	210	268	+21,6%
SOS RECUP-arrêt convention 12/2017	2		
ECOTextile	309	480	+35,6%
Corepile	9	9	0,0%
Nespresso	2	2	0,0%
Cartouche encre	1	1	0,0%
Amiante ciment-Arrêt collecte 10/2018	11	10	-10%
Non valorisables	4 251	4 488	+5,3%
TOTAL	23 023	23 585	+2,4%

Certains déchets étant très coûteux en traitement, le syndicat encourage les solutions alternatives (réemploi de déchets verts, dons, vente, réparation..).

Des déchets sont à présent recyclés grâce aux nouvelles filières

Encore plus de déchets recyclés

Collectes spécifiques

éco-mobilier 4 nouvelles déchèteries équipées en oct. 2018 : collecte assurée sur tous les sites.



98 conteneurs sur le territoire

98 conteneurs sur le territoire



120 bornes à piles en Mairies, commerces, écoles



Benne 100 % plastique dur et souple sur 4 sites



Capsules NESPRESSO



*DEEE = Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

**DDS = Déchets Diffus Spécifiques issus de produits chimiques pouvant présenter un risque pour la santé et l'environnement

I.4 Récapitulatif des tonnages collectés

	2010	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017/2018
TONNAGES									
Ordures Ménagères Résiduelles (OMr)	14 639	12 140	11 867	11 157	10 521	9 792	9 865	9 903	+0,39%
Collectes sélectives dont :	7 945	8 596	8 592	8 643	8 397	8 432	8 537	8 461	-0,89%
Emballages					2 938	3 118	3 298	3 310	+0,36%
Verre					3 428	3 416	3 453	3 530	+2,23%
Papiers					2 031	1 900	1 786	1 621	-9,23%
Déchèteries	19 882	20 836	21 387	24 307	21 772	22 938	23 021	23 585	+2,45%
TOTAL	42 466	41 572	41 846	44 107	40 690	41 162	41 423	41 949	+1,27%
Ratio kg/habitant/an	490	471	472	504	480	490	483,48	503,24	
dont OMr	169	138	134	127	124	116,5	115,1	118,8	

* Inclus les emballages, les papiers, le verre -PàP et PAV

* Moyenne régionale
2015
190,90 kg/hab.

** Moyenne nationale
2016
568 kg/hab./an

ORDURES MENAGERES en légère augmentation qui marque 1 tendance à la stabilisation

COLLECTES SELECTIVES en légère progression à l'exception des papiers

Collectes en DECHETERIE en augmentation (+ de 2,73 %)

**Recyclage et valorisation imposent la bonne qualité des gisements.
Ensemble, optimisons les filières de collecte et évitons les erreurs de tri.*



* Plus d'information sur le tri sur notre site
www.smirgeomes.fr

* Données 2015 du Conseil Régional des Pays de la Loire
** Extrait du livret ADEME- Déchets-chiffres clés 2018

II. Le Ganotin : transfert des déchets et suivi de l'ISDND*

Initialement prévu pour le traitement des déchets, ce site est en passe de devenir définitivement une base de transfert des déchets. En effet, la fermeture du dernier casier d'enfouissement en août 2016, l'arrêt du centre de tri des emballages en mars 2017 et surtout l'incendie accidentel qui a détruit l'usine de traitement des **OMr le 27/10/2017 a imposé de repenser la vocation de tout le site autour de 2 activités :

↳ **Transfert des collectes**

Pages 11 et 12

↳ **Suivi de *l'ISDND**

Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

Page 13

Le site du Ganotin-Vue satellite 2015-Ecorpain (72)



→ Quai de transfert des collectes sélectives pour expéditions et valorisation
→ Pré tri des papiers
→ Mise en balles des cartons

Quai de transfert des OMr depuis le 27/10/2017

Eco-pâturage pour l'entretien écologique et économique du site

Enfouissement des déchets arrêté depuis 08/2016 et dossier de cessation d'activité en cours fin 2018.

Station de traitement des lixiviats (jus des déchets enfouis)

III. Le traitement et la valorisation des déchets

III.1 Le traitement des OMr



Installation provisoire pour le transfert et l'expédition des OMr vers les sites de traitement

Du 1/01 au 31/03/2018
Exploitation du traitement des OMr confiée à GEVAL
(marché public 1/04/2013-03/2018)

2 427 Tonnes du SMIRGEOMES

Expédition des tonnages OMr pour valorisation énergétique à l'usine Syner'Val du Mans (72)

+ 760 Tonnes du SICTOM en provenance du quai de transfert de Montoire



Usine Syner'Val -72

Du 1/04 au 31/12/2018
Exploitation du traitement des OMr confiée à PAPREC
(marché public 1/04/2013-03/2020)

7 204 Tonnes du SMIRGEOMES

Expédition des tonnages OMr pour enfouissement avec valorisation du biogaz sous forme de chaleur et d'électricité vers *l'ISDND de Montmirail (72)
*Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

+ 3 591 Tonnes du SICTOM en provenance du quai de transfert de Montoire



ISDND de Montmirail - 72

III.2 Le traitement des collectes sélectives

Maintenance et exploitation confiée à COVED (marché public 2015 - 2019)



→ Réception de toutes les collectes sélectives

Rechargement vers les opérations de tri et de valorisation.

- ♦ Réception et rechargement des emballages
- ♦ Réception, pré tri depuis le 1/04/2018 et rechargement des papiers du SMIRGEOMES + du SICTOM depuis 2015.
- ♦ Maintien de la prestation de mise en balles des cartons (SMIRGEOMES + SICTOM depuis 8/2016)

→ Evacuation de tous les flux

Emballages : Centre de tri PAPREC Seiches - 49

Carton : Suez (repreneur) - 72

Papier : Norske skog (repreneur) - 88

Verre : OI (repreneur) - 51 et 33

Tonnes	Emballages		Papiers			Verre	Cartons déchèteries	
	*PàP	**PAV	PàP	PAV SMIRGEOMES	PAV SICTOM	PAV SMIRGEOMES	SMIRGEOMES	SICTOM
	3 265,05	45,28	129,44	1 492	569,12	3 530,29	857,98	196,56
Total 2018	3 310,33			2 190,56		3 530,29	1 054,54	

Rapport annuel 2018-COVED

* Caractérisations réalisées en 2018

→ **Taux de refus pour les emballages** : 22,33 %.

(Données du 1/04/2018 au 30/03/2019)

Rapport annuel 2018-PAPREC

→ **Taux de refus pour le flux des papiers** : 1,52 % d'avril à décembre 2018.

Rapport annuel 2018-COVED

La mise en place en 04/2018 du pré tri des papiers avant expédition chez le repreneur a permis de faire diminuer le pourcentage de refus et éviter des décôtes sur les reprises.

Recyclage et valorisation imposent la bonne qualité des gisements.

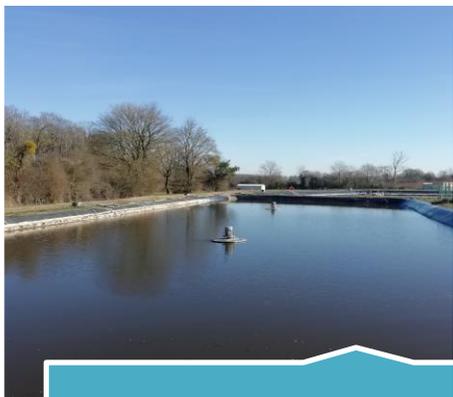


Résultats issus des *Caractérisations obligatoires réalisées (18 caractérisations/an-norme AFNOR) = indicateur de la qualité du tri qui permet de connaître la part des matériaux récupérés dans un flux de déchet et qui indique, également, le taux de refus (déchets mal triés non valorisables).

*PàP : Porte à porte

**PAV : Point d'Apport Volontaire

III.3 Suivi de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)



Suivi de la station de traitement des *lixiviats



Marché public OVIVE-04/2018-03/2020



Surveillance en régie de la torchère pour la récupération du biogaz des casiers fermés



Fermeture du dernier casier d'enfouissement - dossier de fin d'activité déposé fin 2018



Mai 2018 : Eco paturage pour un entretien écologique des casiers fermés - gestion assurée par PAPREC

*Lixiviats : Jus des déchets enfouis

III. 4 Les filières spécifiques : le traitement des déchets des déchèteries

Destination et devenir des déchets collectés
Veillons aux erreurs de tri : mal triés à la maison ... les déchets n'arrivent pas à destination et ne sont pas recyclés.

Matières	Eco Organisme	Transporteur	Destination	
			Qui	Comment
Non-valorisables (dit Encombrants)		NCI	ISDND (Montmirail)	Stockage
Bois		NCI	NCI -> Krono (45)	Recyclage hors Métaux (83 %)
			NCI -> Bio Masse (35)	Chaudière (10%)
			NCI (72)	Stockage (7 %)
Métaux		Passenaud	Passenaud (72)	Recyclage
Végétaux		Véolia	Maine Collecte Valorisation (72)	Recyclage compost (100 %)
Gravats		NCI	Valmat (72)	Remblayage
			Bourse aux gravats (72)	Remblayage
Carton		NCI	Coved (72)	Recyclage
Plastique		Passenaud	SOSAREC (72)	Recyclage (98 %)
			Séché (53)	Stockage (2%)
Mobilier	Eco Mobilier	Véolia	Veolia (72)	Démantèlement-Recyclage => 6 destinations
Pneumatiques	Aliapur	Méga pneus	Aliapur (69)	Recyclage
		NCI	NCI (72)	stockage
*DEEE	Ecollogic	Envie 72	Envie 72	Démantèlement / Recyclage
				Réemploi
**DDS	EcoDDS	Bs Environnement	Bs Environnement (41)	100% dans leurs filières : valorisation matière, incinération simple ou avec valorisation énergétique, neutralisations physico-chimique
		Triadis	Triadis (35)	
	Hors Eco-DDS	Chimirec	Chimirec (35)	
Amiante	Arrêt en oct 2018	NCI	NCI (72)	Stockage amiante liée



*DEEE = Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
 **DDS = Déchets Diffus Spécifiques

III. 5. Récapitulatif Traitement et Valorisation

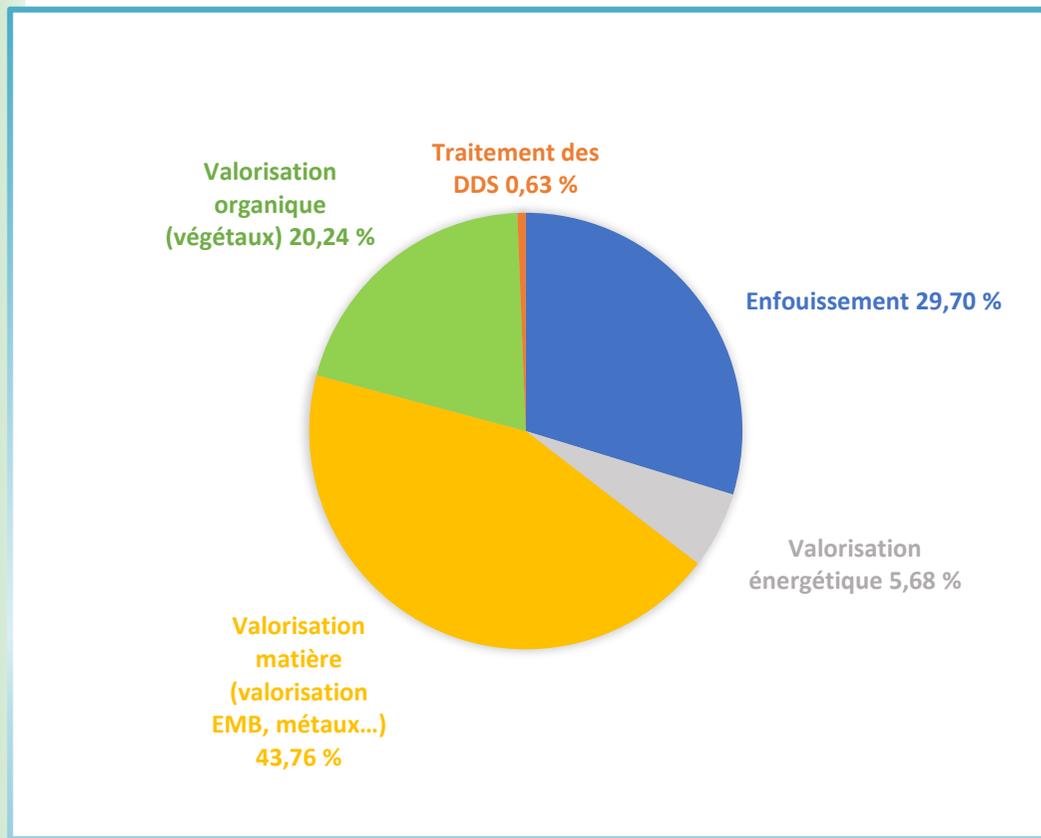
Différents modes de traitement

Valorisation énergétique – incinération OMr	2 427	soit	5,68	%
Enfouissement (avec valorisation du biogaz sous forme de chaleur et d'électricité)	12 692	soit	29,70	%
Valorisation matière (valorisation emballages, métaux...)	18 698	soit	43,76	%
Valorisation organique (végétaux)	8 647	soit	20,24	%
Traitement des DDS**	268	soit	0,63	%
Total	42 732 t	soit	100	%

OMr* (01 à fin 03/2018)

OMr (04 à 12/2018) +
Encombrants

8 462 t emballages (plastiques, cartonnettes, métaux), verre et papiers + 10 236 t des déchèteries



70 %
des déchets collectés
sont valorisés

*OMr : Ordures Ménagères résiduelles

**DDS : Déchets Diffus Spécifiques

IV. Les outils incitatifs du projet environnemental

IV.1. Des actions de prévention

Nov. 2018
 Mise en ligne de notre
 nouveau site internet
www.smirgeomes.fr



LE SMIRGEOMES :
 des actions au quotidien
 pour aller plus loin !

Communication



Prévention

En tant de nous, un campagne, non plus
 des conteneurs papiers et verre se trouve à
 l'entrée des déchèteries, les dépôts
 sauvages sont de plus en plus nombreux.
 Pas de dépôts sauvages pour la beauté du paysage



2018 à la publicité
 et aux médias
ST-P PUB
 Réussir avec nos clients !
 016 4 71 00 00
 des collectivités Marci



PILES à l'endroit

Les piles c'est...
 - dans le bac
 - dans le sac



Sensibilisation



Réutilisation

Compostage et ateliers
 5 500 composteurs



**Campagne d'affichages
 Articles**

**En partenariat
 avec
 l'ensemble
 des acteurs
 locaux**



IV.2. Des modes de tarification majoritairement incitatifs

66 % du territoire (hors *CC de l'Huisne Sarthoise assujettie à la TEOM-Taxe enlèvement des Ordures Ménagères) est concerné par un mode de tarification incitatif. Initié dès 2009 comme levier pour la prévention des déchets, ce principe a été réaffirmé par les pouvoirs publics en **2015.

En responsabilisant les usagers sur leur quantité de déchets, il permet une diminution des OMr et favorise une maîtrise des coûts du service public de gestion des déchets.

La Redevance Incitative (RI)

Le principe Concerne les CC des Vallées de la Braye et de l'Anille, Le Gesnois Bilurien et Loir Lucé Bercé depuis 2012 et 2014

Emission d'1 facture dans l'année en cours et levées supplémentaires facturées l'année suivante

- ✓ Un abonnement aux services : Couvre les charges fixes des services et donne l'accès aux prestations.
- ✓ Une partie fixe : forfait de 16 levées annuelles obligatoires et taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), fixée en fonction de la taille du bac.
- ✓ Une partie variable : au-delà des 16 levées, facturation des levées supplémentaires.

63% du territoire

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMI)

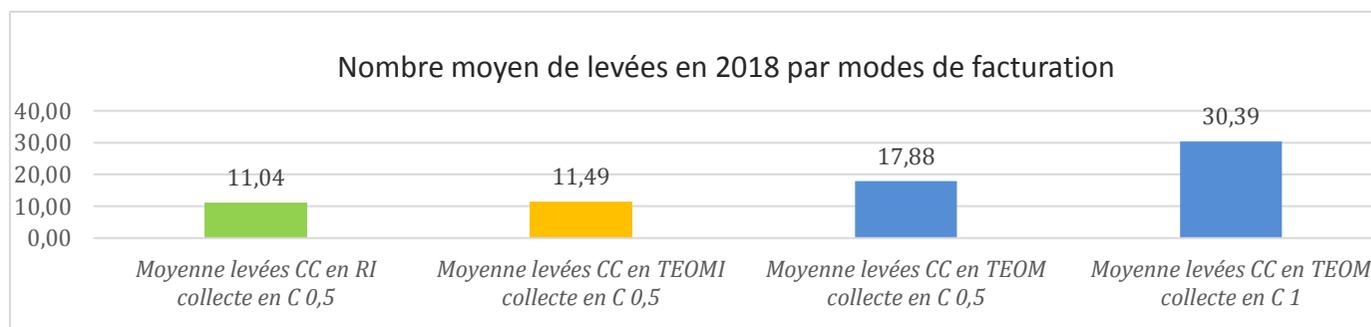
Le principe Concerne Sargé et Mondoubleau, intégrées à la CC des Collines du Perche, depuis le 1^{er} janvier 2018

Intégrée dans la taxe foncière (bâti) de l'année N+1

- ✓ Une partie fixe : Pourcentage calculé sur la base de la valeur locative cadastrale (VLC) du bien. (Taux fixé chaque année par la CC)
- ✓ Une partie incitative variable : Calculée à partir du nombre de levées en fonction du volume du bac. (Prix du litre fixé par la CC)

3% du territoire

$$\text{TEOMI} = \boxed{\text{Taux} \times \text{VLC}} + \boxed{\text{Volume du bac} \times \text{prix du litre} \times \text{nbre de levées}}$$



*Configuration des Communautés de Communes (CC) - Annexe 1

**Loi n° 2015-992-17/08/2015 dite de transition énergétique

IV.3. Le suivi des réclamations : un indicateur de la démarche

Prise en compte attentive, individualisée et suivi de toutes les réclamations (dysfonctionnements de collecte, questions et préoccupations des usagers) avec un enregistrement systématique dans le logiciel de gestion Proflux.

Une attention particulière a été apportée à toutes les situations sensibles dans le cadre de la **mise en place de la CO,5 le 4/01/2016** (p.1).

Nombre des réclamations totales (OMr* et CS**) enregistrées via Proflux :

562 réclamations en 2018 sur 47 059 bacs collectés en moyenne par mois

Mois 2018	Nombre total de réclamations OMr/CS
Janvier	50
Février	36
Mars	52
Avril	42
Mai	58
Juin	32
Juillet	37
Août	66
Septembre	73
Octobre	43
Novembre	39
Décembre	34



Stabilisation du nombre des réclamations

Les moyens mis en œuvre par le SMIRGEOMES ces dernières années ont permis de changer le rythme de collecte des OMr sans pour autant nuire à la qualité de la mission du service public confiée.

L'attention portée aux attendus et préconisations des services de l'Etat ainsi que la poursuite des outils précédemment déployés y ont contribué et ont permis le renouvellement de cette dérogation de collecte.



La CO,5 correspond aux besoins d'utilisation du service et est bien adoptée par les usagers.

*OMr : Ordures Ménagères résiduelles

**CS : Collectes Sélectives

V. Les indicateurs financiers

V.1. Évolution de la participation des collectivités adhérentes (2017/2018)

Communautés de Communes (CC)	Participation année 2017	Participation année 2018	Différentiel 2017-2018
C.C. Le Gesnois Bilurien	2 542 062 €	2 546 698 €	4 636 €
C.C. des Vallées de la Braye et de l'Anille	1 335 684 €	1 334 049 €	-1 635 €
C.C. du Pays de l'Huisne Sarthoise	2 542 205 €	2 520 342 €	-21 863 €
C.C. Loir-Lucé-Bercé	482 167 €	478 539 €	-3 628 €
C.C. des Collines du Perche	213 139 €	210 559 €	-2 580 €
SMIRGEOMES	7 115 257 €	7 090 187 €	-25 070 €

⇒ *Évolutions des montants des participations des collectivités adhérentes entre 2017 et 2018 selon les évolutions de la population.*

⇒ *Composition des CC (Cf annexe 1).*

Depuis le 1er janvier 2013, le SICTOM de Montoire - La-Chartre a transféré sa compétence traitement au SMIRGEOMES.

De fait, le SMIRGEOMES s'est substitué au SICTOM en tant que titulaire des contrats qui entrent dans le champ de la compétence transférée.

La baisse de 50 842 € correspond au nouveau contrat de traitement des *OMr conclu le 1^{er}/04/2018.

	Participation 2017	Participation 2018	Différence 2017-2018
SICTOM de MONTOIRE-LA-CHARTRE	1 355 923 €	1 305 081 €	- 50 842 €

N.B. : Les participations sont votées début décembre de l'année n-1, c'est à dire qu'elles sont établies sur la base d'estimations, d'où un décalage avec les résultats constatés au 31 décembre de l'année n.

Le calcul des participations se base sur les évolutions de la population (RGP de l'INSEE - RGP 2014 : 83 712 habitants), ce qui explique des situations variables en fonction des collectivités.

Le montant global de la participation de chaque collectivité correspond au coût répercuté à l'utilisateur à travers la Redevance Incitative, la REOM ou la TEOM.

**OMr : Ordures Ménagères résiduelles*

V.2 Évolution des dépenses d'exploitation liées aux principaux marchés

	Prestataires	2017	2018	Diff entre 2017/2018	Variation 2017/2018
Collecte des O.M.R.	Titulaire du marché : COVED	1 406 383 €	1 445 434 €	39 051 €	2,78%
Traitement des O.M.R.	Titulaire du marché : GEVAL jusqu'au 31/03 - NCI/PAPREC à partir du 01/04	1 003 140 €	710 026 €	- 293 114 €	-29,22%
	<i>Torchère</i> Titulaire du marché : PRODEVAL	34 479 €	70 881 €	36 402 €	105,58%
<i>Sous total</i>		1 037 619 €	780 907 €	- 256 712 €	-24,74%
Traitement des lixiviats	Titulaire du marché : OVIVE	158 732 €	132 061 €	- 26 671 €	-16,80%
Collectes sélectives	<i>Point d'apport volontaire</i>	319 230 €	326 661 €	7 431 €	2,33%
	<i>Porte à porte</i>	914 717 €	945 256 €	30 539 €	3,34%
	<i>Achats de sacs de collectes</i>	139 217 €	151 949 €	12 732 €	9,15%
	<i>Sous total</i>	1 373 164 €	1 423 866 €	50 702 €	3,69%
Transfert - Tri des matériaux des collectes	Titulaire du marché : COVED	949 620 €	918 462 €	- 31 158 €	-3,28%
Déchèteries	Collecte et traitement des bennes : 5 prestataires (MCV Véolia Propreté, COVED, NCI/PAPREC, PASSENAUD, CHIMIREC)	1 139 139 €	1 160 772 €	21 633 €	1,90%
SMIRGEOMES		6 064 657 €	5 861 502 €	- 203 155 €	-3,35%

Diminution liée au renouvellement des marchés de prestation de traitement des *OMr au 1/04/2018 et de tri des emballages le 1/04/2017, nuancée par la révision de prix des marchés.

Diminution liée au renouvellement des marchés de prestation traitement des OMr le 1/04/2018, nuancée par les révisions de prix des marchés.

	2017	2018	Diff entre 2017 / 2018	Variation 2017 / 2018
SICTOM MONTOIRE LA CHARTRE Dépenses totales des prestations transférées dans le cadre de la compétence Traitement (Traitement des OMR, tri des collectes sélectives et déchèteries)	1 126 603	1 090 786	- 35 817 €	-3,18%

*OMr : Ordures Ménagères résiduelles

V.3. Évolution des dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Dépenses réalisées en 2017	Dépenses réalisées en 2018	Evolution 2017/2018	
<i>Prestations de service SMIRGEOMES et SICTOM de Montoire la Chartre</i>	7 191 260 €	6 952 288 €	-238 972 €	-3,32%
<i>Autres charges de fonctionnement</i>	229 161 €	276 342 €	47 181 €	20,59%
TGAP	316 431 €	498 112 €	181 681 €	57,42%
<i>Charges de personnel</i>	1 168 450 €	1 182 694 €	14 244 €	1,22%
<i>Autres charges de gestion courante (dont indemnités de fonction)</i>	58 261 €	50 765 €	-7 496 €	-12,87%
<i>Charges financières (dont intérêts de la dette)</i>	393 241 €	404 911 €	11 670 €	2,97%
<i>Charges exceptionnelles</i>	428 €	48 398 €	47 970 €	11207,94%
<i>Provisions pour litiges et post exploitation</i>	159 500 €	60 000 €	-99 500 €	-62,38%
<i>Amortissements</i>	251 416 €	227 667 €	-23 749 €	-9,45%
MONTANT GLOBAL	9 768 148 €	9 701 177 €	-66 971 €	-0,69%

⇒ **Prestations de service pour le SMIRGEOMES :**
Externalisation de la prestation traitement des *OMr et du tri des emballages issus des collectes sélectives.

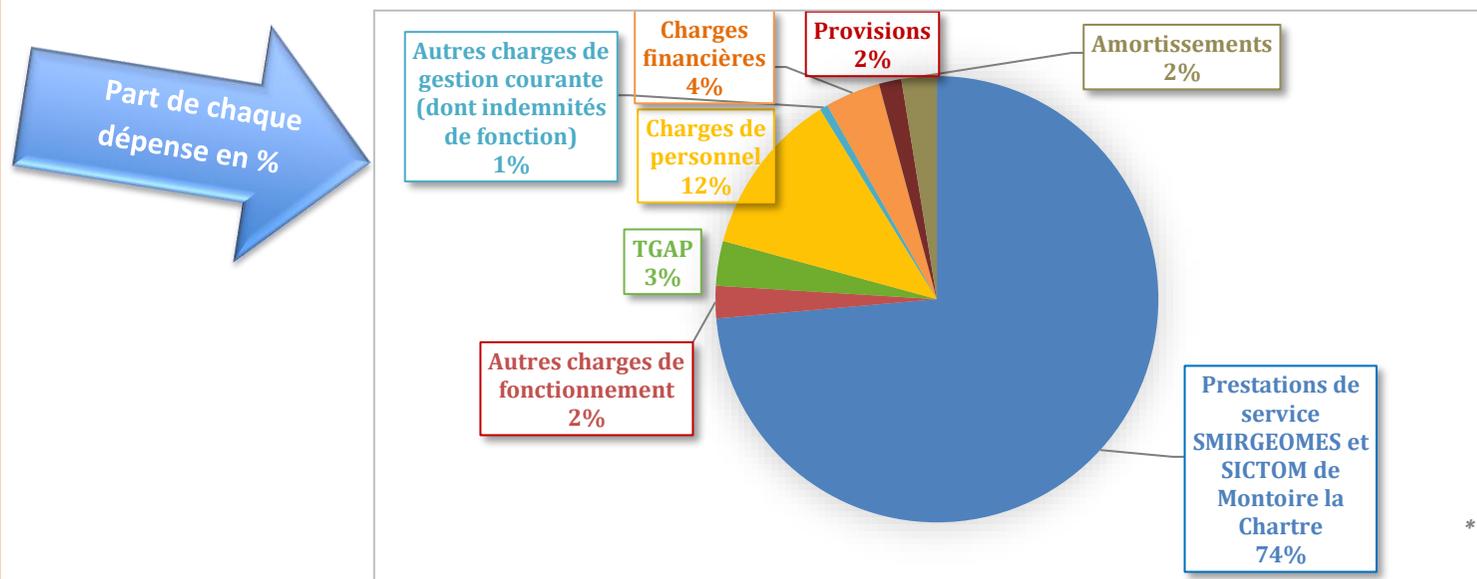
⇒ **Autres charges de fonctionnement :**
Contre expert suite au sinistre du Ganotin (27/10/2017) et maintenance du parc des déchèteries.

⇒ ****TGAP :**

Evolution réglementaire des tarifs appliqués sur tous les tonnages traités.

⇒ **Charges financières :**
Pas d'emprunt réalisé depuis fin 2013.

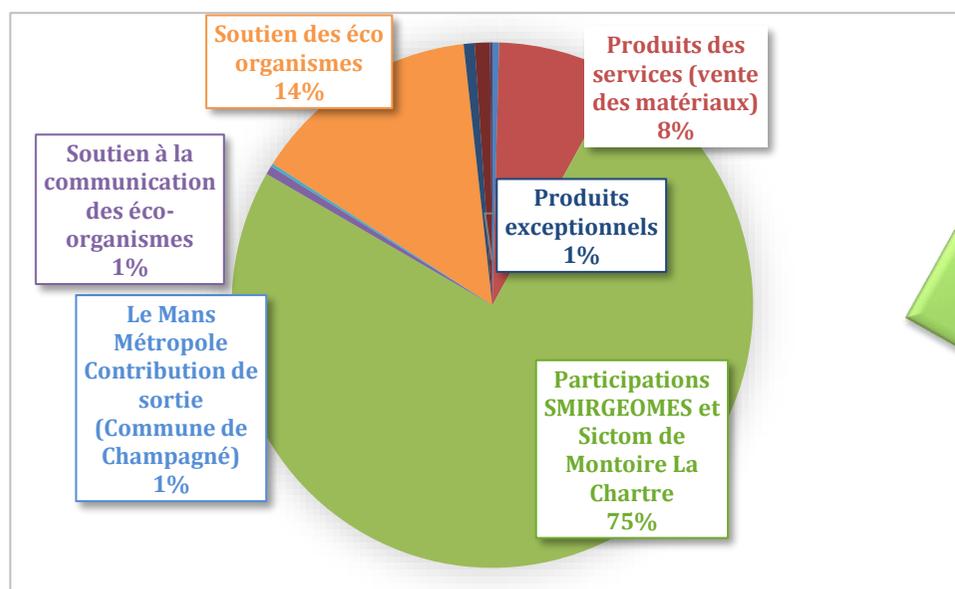
⇒ **Charges exceptionnelles :**
Indemnisation résiliation de marché et remboursement subvention ADEME.



*OMr : Ordures Ménagères résiduelles
**TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

V.4. Évolution des recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Recettes réalisées en 2017	Recettes réalisées en 2018	Evolution 2017/2018	
Atténuations de charges (dont remboursement sur rémunération du personnel)	47 045 €	38 813 €	-8 232 €	-17,50%
Produits des services (vente des matériaux)	861 113 €	811 396 €	-49 717 €	-5,77%
Participations SMIRGEOMES et SICTOM de Montoire La Chartre	8 471 180 €	8 395 268 €	-75 912 €	-0,90%
Le Mans Métropole Contribution de sortie (Commune de Champagné)	60 000 €	60 000 €	0 €	0,00%
Redevance des professionnels (Hors Redevance Incitative et Territoire)	21 727 €	23 402 €	1 675 €	7,71%
Soutien des éco-organismes (CITEO, OCAD3E)	1 596 885 €	1 645 503 €	48 618 €	3,04%
Soutien à la communication des éco-organismes	75 549 €	77 274 €	1 725 €	2,28%
Total éco-organismes	1 672 434 €	1 722 777 €	50 343 €	3,01%
Produits exceptionnels	106 850 €	207 391 €	100 541 €	94,10%
Reprise sur provision	- €	197 500 €	197 500 €	-
Opération d'ordre	15 946 €	13 598 €	-2 348 €	-14,72%
MONTANT GLOBAL	11 256 295 €	11 470 145 €	213 850 €	1,90%



⇒ **Produits des services** : Déstockage des matériaux issus de la collecte sélective (Fin de contrat au 31/03/2017)

⇒ **Participations SMIRGEOMES** : Evolution selon la population et pour le SICTOM selon les contrats.

⇒ **Le Mans Métropole** : sortie de la commune de Champagné au 1er avril 2015. Post exploitation pendant 7 ans.

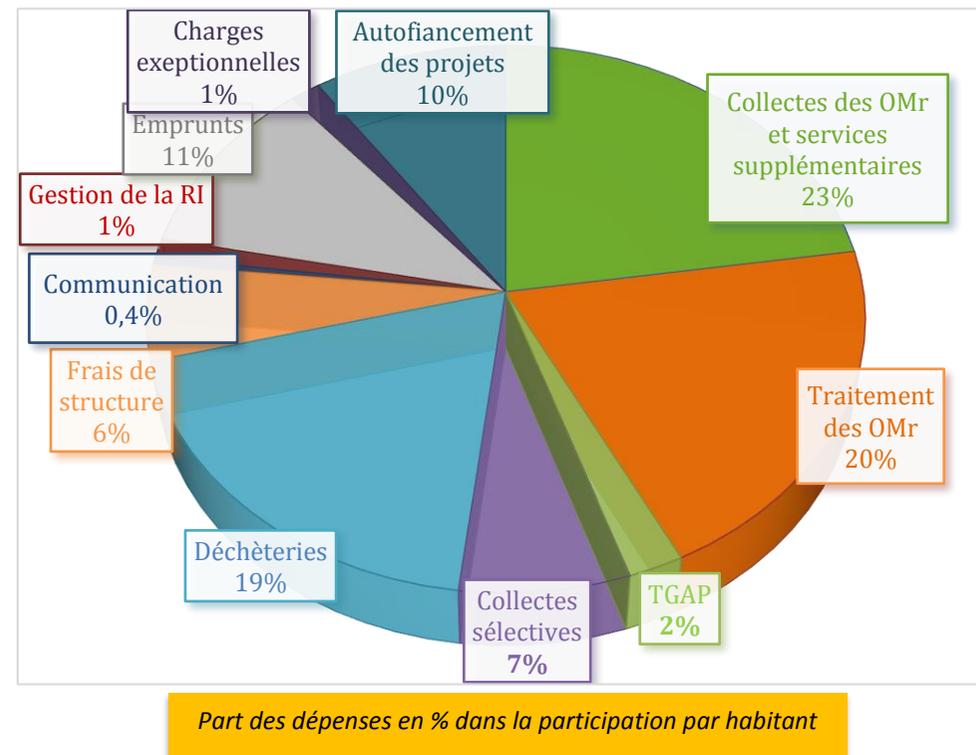
⇒ **Soutien des éco-organismes : CITEO (anciennement Eco Emballages)** → liquidatif année 2017 perçu en 2018 : 105 000€ impactés en 2018. En affectant ce montant à 2017, la variation des soutiens est de - 8,98 %.

⇒ **Produits exceptionnels TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes)** : remboursement trop versé des années antérieures.

Part des principales recettes en %

V.5. Évolution du coût moyen par habitant 2017-2018

LE FONCTIONNEMENT	2017	2018	Évolution 2017-2018
Collecte des *OMr et Services supplémentaires	18,12 €/hab.	18,72 €/hab.	3,3%
Traitement des OMr	16,08 €/hab.	11,30 €/hab.	-29,7%
TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes)	1,83 €/hab.	2,46 €/hab.	34,4%
Collectes sélectives	5,62 €/hab.	6,69 €/hab.	19,0%
Déchèteries	15,30 €/hab.	16,38 €/hab.	7,1%
Frais de structure	4,52 €/hab.	3,67 €/hab.	-18,8%
Communication	0,35 €/hab.	0,88 €/hab.	151,4%
Gestion de la RI (Redevance Incitative)	0,93 €/hab.	1,03 €/hab.	10,8%
Emprunts	8,61 €/hab.	8,14 €/hab.	-5,5%
Charges exceptionnelles - Provisions	1,19 €/hab.	0,31 €/hab.	-73,9%
Autofinancement des projets	7,70 €/hab.	7,07 €/hab.	-8,2%
MONTANT GLOBAL	80,25 €/hab.	76,65 €/hab.	-4,49%



→ Externalisation de la prestation traitement des OMr et du tri des collectes sélectives.

→ Formules de révision de prix des marchés.

→ Baisse des soutiens des Eco organismes.

*OMr : Ordures Ménagères résiduelles

VI. Conclusion

La démarche de rationalisation du fonctionnement du syndicat engagée depuis 2014 a permis d'équilibrer les finances et de maîtriser le coût du service pour les usagers.

Les objectifs annoncés ont été majoritairement atteints grâce à une conjugaison de facteurs favorables qui ont permis de consolider ce résultat :

- Les renouvellements favorables de plusieurs marchés,
- La renégociation de contrats,
- Le déploiement de nouvelles filières en déchèterie,
- La mutualisation de personnel avec le SICTOM de Montoire,
- Une météo favorable (pour traitement des déchets verts, lixiviats, etc.).

La collecte tous les 15 jours a contribué à cette rationalisation du service. Les retours positifs permettent ainsi de confirmer la réussite des efforts déployés par le syndicat et ses usagers au cours de ces dernières années pour asseoir son projet de réduction des déchets.

La **mutualisation** des services avec le SICTOM de Montoire - la Chartre s'accélère et permet également de générer des économies d'échelle.

Toutefois, ces résultats aujourd'hui positifs ne nous exonèrent pas de rester prudents car des incertitudes pèsent sur 2019 :

- La baisse des soutiens de certains Eco-organismes
- La fluctuation du cours de certains matériaux
- La nouvelle redistribution de la carte territoriale
- Les évolutions des normes d'exploitation des sites et leur mise en sécurité
- La hausse annuelle de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) jusqu'à 2025.

Les prochaines étapes à venir sont :

→ **L'adhésion de notre collectivité à la Société Publique Locale (SPL) pour le centre de tri mutualisé avec le Loir-et-Cher et la Touraine (Bassin de population : 910 000 habitants).**

→ **La fusion avec le SICTOM Montoire-La Chartre au 1^{er} janvier 2020 et une harmonisation des services apportés aux usagers à moyen terme.**

→ **La reconversion du site du Ganotin avec notamment la construction d'un quai de transfert des déchets ménagers.**

Annexe

Les Communautés de Communes du territoire au 1/01/2017				Mis à jour le 15/01/2019
Communauté de Communes Vallées de la Braye et de l'Anille	Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien	Communauté de Communes Loir Lucé Bercé	Communauté de Communes Huisne Sarthoise	Communauté de Communes Collines du Perche
Communes rattachées à la CC du Val de Braye jusqu'au 31/12/2016	Communes rattachées à la CC du Bilurien jusqu'au 31/12/2016		Communes rattachées à la CC du Val de Braye jusqu'au 31/12/2016	Communes indépendantes jusqu'au 31/12/2016
- Berfay	- Ardenay-sur-Mérize	- Courdemanche	- Avezé	- Mondoubleau
- Bessé-sur-Braye	- Bouloire	- Le Grand-Lucé	- Beillé	- Sargé-sur-Braye
- Cogners	- Connerré	- Montreuil-Le-Henri	- Boëssé le Sec	
- Conflans-sur-Anille	- Coudrecieux	- Pruillé-L'Eguillé	- Bouer	
- Dollon	- Fatines	- Saint-Georges-de-La-Couée	- Champrond	
- Ecorpain	- Le-Breil-sur-Mérize	- Saint-Pierre-du-Lorouër	- Cherré	
- Evailé	- Lombron	- Saint-Vincent-du-Lorouër	- Cherreau	
- La-Chapelle-Huon	- Maisoncelles	- Villaines-sous-Lucé	- Cormes	
- Lavaré	- Montfort-le-Gesnois		- Courgenard	
- Marolles-Les-Saint-Calais	- Nuillé-le-Jalais		- Dehault	
- Montaillé	- Saint-Célerin		- Duneau	
- Rahay	- Saint-Corneille		- Greez sur Roc	
- Saint-Calais	- Saint-Mars-de-Locquenay		- La Bosse	85 Communes depuis les fusions de : - Tuffé et St Hilaire le Lierru = Tuffé Val de Chéronne - St Osmane et Evailé = Val d'Etangson (10 2018) - Cherré et Cherreau = Cherré-Au
- Saint-Gervais-de-Vic	- Saint-Mars-la-Brière		- La Chapelle du Bois	
- Sainte-Cérotte	- Saint-Michel-de-Chavaignes		- La Chapelle St Rémy	
- Sainte-Osmane	- Savigné-L'Evêque		- La Ferté Bernard	
- Semur-en-Vallon	- Sillé-le-Philippe		- Lamnay	
- Valennes	- Soultré		- Le Luart	
- Vancé	- Surfonds		- Melleray	
- Vibraye (72320)	- Thorigné-sur-Dué		- Montmirail	
	- Torcé-en-Vallée		- Préval	
	- Tresson		- Prévelles	
	- Volnay		- St Aubin des Coudrais	
			- St Denis des Coudrais	
			- St Hilaire le Lierru	
			- St Jean des Echelles	
			- St Maixent	
			- St Martin des Monts	
			- St Ulphace	
			- Sceaux sur Huisne	
			- Souvigné sur Même	
			- Théligny	
			- Tuffé	
			- Villaines La Gonais	
			- Vouvray sur Huisne	
20 Communes	23 Communes	8 Communes	35 Communes	2 Communes



SMIRGEOMES



LE SMIRGEOMES :

des actions au quotidien

pour aller plus loin !

www.smirgeomes.fr